

# **Commission Sportive Football**

## **Commission Application des Règlements**

#### 27 octobre 2017

\*\*\*\*\*

Membres présents : Raymond THILLOU, Eric MASSÉ et José VIÉ

## Affaire Mailly-la-Ville - Augy du dimanche 15 octobre 2017

Joueur DOUSSAINT Jonathan, licence N° 96565952 de Augy, carton rouge Joueur JAQUET Maxime, licence N°96564934 de Mailly-la-Ville, carton rouge

Suite à audition de Messieurs CRICO Daniel (arbitre), DOS SANTOS Mickael (capitaine d'Augy), VOYE Gaëtan (dirigeant de Mailly-la-Ville) et JAQUET Maxime (joueur de Mailly-la-Ville). Monsieur DOUSSAINT Jonathan est excusé.

### Décision de la Commission

M DOUSSAINT Jonathan est sanctionné de 2 matches fermes dont 1 match automatique, pour jeux dangereux.

Il est suspendu pour les matches du 29/10/2017 (Escamps-Augy) et du 05/11/2017 (CY, Joigny-Augy).

M JAQUET Maxime est sanctionné de 5 matches fermes dont 1 match automatique, pour coup sur adversaire, alors qu'il se trouvait sur le banc des remplaçants. Il est suspendu pour les matches du 22/10/2017 (Véron-Mailly), du 05/11/2017 (CY, Mailly-Asofa), du 12/11/2017 (St Sérotin-Mailly), du 26/11/2017 (CY, si Mailly n'est pas exempt) et du 03/12/2017 (Piédalloues1-Mailly).

En cas de report de matches, la sanction suit le report.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départemental Disciplinaire d'Appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements, Raymond THILLOU